

Pic d'activité + flexibilité + mobilité = austérité et plans sociaux

EDITO

Aujourd'hui, le gouvernement qui vient de prolonger l'Etat d'urgence, **veut dynamiser le Code du travail avec la loi El Khomri.**

Cette loi a comme objectif de casser les Statuts, les Conventions Collectives pour y substituer pour chacun d'entre nous un « droit individuel » avec l'instauration du CPA (Compte Personnel d'Activité).

Cette loi précarisera également toute la jeunesse et entérinera les CDD de l'AP-HP.

Toutes ces contre-réformes et projets s'inscrivent dans la réalisation du pacte d'austérité exigé par l'Union Européenne de 50 milliards d'euros de diminution des dépenses publiques et de sécurité sociale dont 3,4 milliards pour le secteur hospitalier.

- **Retrait du plan Hirsch-CFDT, loi Touraine, PPCR, loi El Khomri**
- **Défense du Code du travail, du Statut et de tous nos droits**
- **Embauche de personnels de toutes catégories**

LOI TOURAINE

(PAGE 3)

- Régionalisation de la santé
- GHT : 1000 hôpitaux regroupés en 150 GHT
- Mobilité des personnels
- Suppressions d'emplois
- Modification des organisations de travail

PLAN D'ECONOMIE 50 MILLIARDS

Plan Hirsch

(PAGE 4)

- Adaptation de l'organisation de travail et des horaires aux pics d'activité
- Non intégration des CDD dans le statut
- Suppression de jours de repos

PPCR

(PAGE 2)

- Suppression de l'avancement modulé
- Apparition de l'avancement au mérite
- Mobilité entre les 3 versants de la fonction Publique
- Suppression de 22 000 emplois hospitaliers

La Modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations

L'amélioration de ce PPCR signé par la CFDT, UNSA, CFTC, CFE-CGC et FSU (accord minoritaire) se traduit par :

ACCORD PPCR	CONSEQUENCES PPCR
Objectif final de cet accord minoritaire	Suppressions de 22000 emplois et mobilité forcée
Suppression de l'avancement modulé d'échelon au plus tard le 1 ^{er} janvier 2017	Moins de chance d'atteindre le dernier échelon donc perte financière pour les personnels
Fusion des trois fonctions publiques	Casse des statuts particuliers
Meilleure affectation territoriale des fonctionnaires	Déplacement des agents dans toutes les secteurs (Etat, communes, hôpitaux) quel que soit leur grade en fonction des besoins « des usagers » mais en réalité pour répondre aux besoins des administrations dans le cadre de la régionalisation et de la mise en œuvre des territoires
Revalorisations salariales au compter du 1 janvier 2016 ? A l'issue du processus de revalorisation étalé jusqu'en 2020, les gains bruts mensuels intégrant la prime de service dans le salaire de base 4 points majorés Cat C, 6 points majorés Cat B 9 points majorés Cat A	ESCROQUERIE La diminution de la prime de service au profit de l'intégration de quelques points d'indice majorés dans le traitement de base sert d'augmentation pour le gouvernement. Vous vous payez vous-même votre augmentation et l'incidence "positive" sur le montant des retraites sera nulle

Valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2010 : 4.63€

Regroupement Beaujon-Bichat dans le « FUTUR HOPITAL NORD »

⇒ **Beaujon**, urgences : + de 30 000 passages par an, plus de 25 000 hospitalisations soit plus de 70 par jour, **1800 personnels non médicaux et près de 500 personnels médicaux travaillent à Beaujon**

⇒ **Bichat**, urgences : 70 000 passages par an, maternité : + de 2 000 accouchements par an, plus de 38 000 hospitalisations, ... **plus de 3 000 personnels non médicaux et près de 1 000 personnels médicaux à Bichat.**

La direction du GH a indiqué que le nouvel hôpital serait construit à ST Ouen et qu'il n'y aurait plus que 800 lits par rapport aux près de 1400 actuels et une réduction de personnel très importante.

Avec 1400 lits d'hospitalisation, de nombreux patients parmi les plus de 100 000 qui se présentent chaque année aux urgences sont aujourd'hui transférés vers d'autres structures hospitalières, notamment privées, par manque de lits nécessaires à leur hospitalisation. Où vont-ils être hospitalisés avec une structure de 800 lits ? Et les plus de 5000 personnels, que vont-ils devenir ?

Non au projet de regroupement Beaujon-Bichat. Maintien des 2 hôpitaux de tous leurs services et de tous leurs personnels.

La loi Touraine : machine de guerre pour supprimer des effectifs et des hôpitaux.

La ministre Touraine, prolongeant la loi Bachelot « Hôpital Patients Santé Territoires », veut aller encore plus loin dans la régionalisation de notre système de santé avec notamment la mise en œuvre des GHT (groupement hospitalier de territoire). A noter que les établissements privés pourront être intégrés dans le GHT.

Comme le rappelle la Fédération FO, cette loi s'inscrit dans le cadre du pacte de responsabilité et des 50 milliards de baisse des dépenses publiques exigés par l'Union Européenne dont 3,4 pour les hôpitaux → diminution de l'offre de soins, baisse des effectifs, remise en cause des droits statutaires (avancement, RTT,...), et accélération des restructurations.

L'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France vient d'annoncer la création de 14 GHT tout en précisant que l'AP-HP sera « associée » à chaque GHT au travers de ses groupes hospitaliers dans le cadre d'un « projet médical de territoire partagé » → de nouvelles mutualisations-regroupements-suppressions de services, d'activités et de lits sont à l'ordre du jour.

Force Ouvrière exige l'abrogation de la loi Touraine et de la loi Bachelot.

CDD la précarisation continue !

La direction générale vient de communiquer les chiffres concernant les futures commissions de sélection. Ils sont une nouvelle fois dérisoires et scandaleux d'autant plus que nos collègues CDD travaillent dans nos services, pour la majorité d'entre eux, depuis plus de 2 ans.

La DG, dans la droite ligne de son protocole signé avec la CFDT, continue de précariser nos hôpitaux en n'intégrant pas nos collègues contractuels ASHQ, AEQ et AEQ.

Par ailleurs, en substituant l'emploi statutaire par de l'emploi précaire, la direction générale remet en cause le Statut particulier de l'AP-HP et asphyxie chaque jour un peu plus la CNRACL.

Ouverture des commissions de sélection à un niveau permettant l'intégration de tous les CDD dans le Statut. Mise en stage et titularisation de tous les CDD diplômés.

I
N
F
O
S

Non à la fermeture des écoles de formation

La direction générale de l'AP-HP a décidé de fermer l'école de l'IFTS et de l'IFTLM au titre d'un plan d'économie de 4 millions € visant la formation.

Demain, avec la mise en place des territoires, d'autres écoles seront menacés.

Exemple : L'IFSI de Paul Brousse devrait être regroupé sur Bicêtre.

Rassemblement le 7 mars lors du CTE-C à 9h30

Les retraités de l'AP-HP : Dehors !

Le directeur général de l'AP-HP veut récompenser les retraités pour leurs bons et loyaux services.

Après plus de 30 à 40 ans d'activité auprès des patients et de la population, il veut aujourd'hui jeter hors de leur appartement les retraités sous le prétexte que ces derniers appartiennent au parc immobilier de l'AP-HP.

Merci le bon samaritain Emmaüs !

RETRAIT DU PLAN HIRSCH-CFDT: RIEN N'EST ENCORE FINI !

Au-delà de la suppression des jours (RTT, fête des mères, HP,...), **le véritable objectif de ce plan, c'est l'adaptation de nos plannings et de notre vie de famille en fonction des pics d'activité des pôles et des services contre l'organisation majoritaire actuelle en 3 équipes, sur la base des horaires « 7h36, 7h50 et 10 heures ».**

Avec son « Plan Hirsch-CFDT », la direction générale Hirsch veut réaliser les économies exigées par le pacte d'austérité de 50 milliards → pas d'embauche, non remplacement des départs et non intégration des CDD dans le Statut.

Certains considèrent que la revendication de « Retrait du projet Hirsch » est pauvre, ringarde et qu'il n'est plus nécessaire de s'arc-bouter sur ce mot d'ordre, qu'il faudrait passer à autre chose et avoir plus d'ambitions en terme de d'organisation de travail.

C'est ce que déclare, par ailleurs, la direction générale pour justifier son projet de modification de l'organisation de travail des personnels de l'AP-HP.

Au moment où le gouvernement veut liquider le Code du travail, les Statuts particuliers et les Conventions Collectives, comment peut-on penser et faire croire que l'on peut gagner de nouveaux droits sur le cadavre et la destruction des acquis et droits statutaires actuels ?

Au contraire, Force Ouvrière considère qu'il faut défendre et s'appuyer inconditionnellement sur le Statut pour arracher d'autres acquis.

Pour Force Ouvrière, le retrait du plan Hirsch-CFDT est toujours d'actualité. Contrairement à ce que disent nos

détracteurs, les personnels veulent garder leur organisation et horaires de travail actuels. Ils ne veulent pas voir déstructurer encore plus leur vie de famille déjà fortement malmenée du fait du manque organisé de personnels.

Certaines directions et cadres d'établissement tentent d'imposer les nouveaux horaires, expliquent qu'ils seront effectifs au 1^{er} septembre 2016,... que c'est inéluctable,...

Dans un service de l'hôpital Jean Verdier, il a été présenté une nouvelle organisation de travail : « équipe de 12h30 fondue avec l'équipe de jour sur une amplitude horaire de 8 à 20 heures, un technicien de 9h30 à 17h30, un autre de 12 à 20 heures, plage horaire de 8 à 20 heures le week-end,... → **le personnel a répondu : « l'équipe veut rester en 7h36 ».**

A l'hôpital Avicenne, dans une fiche de poste « secrétaire médicale », on peut lire sur le chapitre « horaires de travail » : « Adaptation en fonction des activités et des contraintes du service »

C'est bien de cela qu'il s'agit avec le plan Hirsch-CFDT de généraliser à l'ensemble des personnels quelle que soit leur catégorie professionnelle.

Nous ne sommes ni taillables ni corvéables au bon gré de la direction générale. Nous avons le droit de vivre.

Le 18 juin, le 1^{er} janvier 2016, Martin Hirsch n'a pas pu nous imposer son projet. Le prochain rendez-vous avec la Direction générale, c'est le jour où l'expertise sur son plan sera présentée aux instances CHS-CT et CTEC.

Alors, tenons-nous prêts. Rassemblons-nous massivement dans l'unité avec les syndicats pour faire une nouvelle fois échec au projet de Martin Hirsch.

Ce plan doit être définitivement retiré.

Syndicat Force Ouvrière APHP

Courriel : fo.aphp@aphp.fr - Site internet : <http://www.foaphp.org> - Tel : 01 40 27 19 18